

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2697-2018  
ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ**

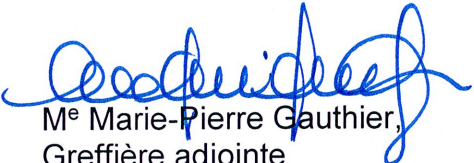
---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 19 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2697-2018 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 afin de rendre admissible des usages commerciaux et agricoles dans la zone commerciale-touristique Ag01Ct sur le chemin de la Rivière-aux-Cerises.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2018, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 septembre 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe